

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Trois, le 29 mars,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 23 mars 2023,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
ETAIENT PRESENTS : Tous les Conseillers Municipaux en exercice à l'exception de
Mesdames Corinne LEFEBVRE, Yamina SADOUNE, et Monsieur Éric GADENNE,
absents excusés ; et Madame Nasera BENSLIMANE et Monsieur Jean-Marc
FAUVERGUE, absents,
Monsieur Emmanuel DONDELA est élu secrétaire de séance.

Objet : Vote des taux de la fiscalité directe locale – exercice 2023

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 24
Nombre de suffrages exprimés : 27

Vu l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts prévoit qu'à compter de 2023,
les Conseils Municipaux et les instances délibérantes des organismes de coopération
intercommunale dotés d'une fiscalité propre votent chaque année les taux de taxes
foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et d'autres locaux
meublés non affectés à l'habitation principale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur les taux d'imposition applicables à
chacune des taxes directes locales, décide :

Vote pour : 27

De retenir les taux suivants pour l'année 2023 :

- Taux de la Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et
autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : **23,16 %**
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **52,76%**
- Taux de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : **95,50 %**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Loison-sous-Lens, le 30 mars 2023

Transmis en Sous-Préfecture de Lens 31 MAR. 2023

AR : 062-216205237-20230329-

del-290323-049-DE

Affiché le 31 MAR. 2023

Certifié exécutoire le 31 MAR. 2023

Le Maire,

Daniel KRUSZKA

L'Adjoint délégué



Le Maire,

L'Adjoint délégué

Daniel KRUSZKA

